



HAL
open science

Le sous-emploi: pourquoi?

Maurice Comte

► **To cite this version:**

| Maurice Comte. Le sous-emploi: pourquoi?. Travail et Emploi, 2005, pp.63-83. hal-00136999

HAL Id: hal-00136999

<https://hal.science/hal-00136999v1>

Submitted on 16 Mar 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le sous-emploi : pourquoi ?

Maurice Comte*

Le sous-emploi lié à la durée du travail s'est fortement développé en France au cours des années 1990 et représente une proportion significative de la réserve de main-d'œuvre disponible. En lien à la fois avec l'offre et la demande de travail, il ne s'agit pas d'un sous-ensemble de l'emploi à temps partiel. Réintégré dans le fonctionnement d'ensemble du marché du travail, il apparaît comme un phénomène à la fois conjoncturel et structurel. Du point de vue conjoncturel, le sous-emploi se développe plus vite que le chômage tout en lui étant très corrélé. D'un point de vue structurel, il est lié à la demande de biens et services émanant des consommateurs et surtout rendus par une main-d'œuvre peu qualifiée. Le recours au temps partiel comme mode de gestion de la main-d'œuvre excédentaire peut être justifié par l'analyse économique dans un modèle de production flexible, dont la généralisation récente pourrait alors expliquer le développement (indirect) du sous-emploi.

Pour analyser la sous-utilisation de la main-d'œuvre sur le marché du travail, on se sert le plus souvent de l'indicateur de chômage, dont les insuffisances sont pourtant bien connues : définition très extensive de l'emploi, modèle sous-jacent vieillissant d'emploi stable et à temps complet, etc. Pour remédier à ces inconvénients, plusieurs voies ont été explorées. Le Bureau of Labor Statistics (USA) a mis l'accent sur la diversité des contenus du chômage et a développé une batterie d'indicateurs, qui pêche par son manque de cohérence (Comte, 1998). De son côté, le Bureau International du Travail, préoccupé depuis longtemps par la difficulté d'appliquer la notion de chômage « standard » aux pays en développement, a actualisé ses travaux anciens concernant l'observation du sous-emploi (BIT, 1994, 1997, 1998). Quelques pays, dont la France, ont entrepris un dénombrement systématique du « sous-emploi BIT », c'est-à-dire des personnes qui ont une durée du travail inférieure à celle qu'elles souhaitent. Cet article associe une réflexion théorique sur cette forme de sous-emploi à une analyse de son importance et de sa place dans le marché du travail en France à la fin des années 1990.

Dans la première partie, après un rappel de la signification des notions utilisées, nous résumons brièvement l'évolution du « sous-emploi BIT » en France au cours des années 1990. Le niveau de l'indicateur (hors chômage partiel) est passé de 3,1% à 4,7% de la population active entre 1991 et 2002, avec un maximum de 5,8% en 1998. Le sous-emploi a ainsi largement participé à « l'enrichissement de la croissance en emploi » et, comme le montrent ses liens avec le chômage et l'occupation à temps complet, il n'est pas réductible à un simple avatar du développement de l'emploi à temps partiel « volontaire ». Sans précédent connu, ce phénomène est surprenant : l'analyse théorique conclut généralement que le chômage est une modalité plus rationnelle de gestion de la main-d'œuvre excédentaire que le partage du travail. La deuxième partie étudie l'hypothèse d'une évolution durable, résultant d'un contexte marqué par un besoin de flexibilité et par des politiques publiques orientées vers le partage du travail et du chômage. La troisième partie est une approche empirique sectorielle des marchés du travail. Fondée sur les résultats de l'Enquête

* Laboratoire d'Economie de la Firma et des Institutions (LEFI), Faculté de Sciences économiques et Gestion, Université Lumière Lyon 2. Maurice.comte@univ-lyon2.fr

De nombreux aspects de cet article doivent beaucoup aux suggestions des rapporteurs anonymes : l'auteur les en remercie.

sur l'emploi de 1998, elle confirme les résultats de l'analyse théorique et précise l'articulation particulière des éléments conjoncturels et structurels qui fonde le développement du sous-emploi.

Le sous-emploi BIT n'est plus marginal

Lorsqu'on veut aller au-delà de la notion de chômage pour étudier la sous-utilisation de la main d'œuvre, on se heurte au fait qu'il existe plusieurs angles d'approche et que les indicateurs statistiques sont peu normalisés ou n'existent pas. Les travaux du BIT en la matière se sont focalisés sur le domaine le plus susceptible de déboucher sur une mesure harmonisée, celui du volume de travail sous-utilisé. Le taux de croissance de l'indicateur correspondant, le « sous-emploi BIT », est particulièrement élevé en France dans les années 1990. L'examen de la structure de la population active suggère qu'il a connu une évolution marquée par la conjoncture et par une dérive tendancielle traduisant une modification non négligeable du fonctionnement du marché du travail.

Les principales notions

Nous reprenons ici la définition du sous-emploi établie par la 16^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (BIT, 1998), qui fournit un cadre plus cohérent que les définitions antérieures, sans les modifier profondément.

Sous-emploi lié à la durée du travail et emploi inadéquat

Les travaux préparatoires à la 16^e conférence avaient regroupé sous le terme global de sous-emploi :

« (...) des personnes qui, pour ce qui est de la durée ou de la productivité du travail, ont un niveau d'emploi inférieur à leurs capacités et à leurs préférences. Ces travailleurs ne jouissent pas du « plein emploi » pour ce qui est de la durée ou de la productivité de leur travail au sens de la convention sur la politique de l'emploi. Ces personnes se trouvent dans une situation dite de sous-emploi. »

Cette définition recouvrait deux phénomènes, qui ne sont pas exclusifs : un rationnement quantitatif se traduisant par une durée du travail trop faible pour les offreurs ; une productivité insuffisante au regard du potentiel des personnes, dont les deux principales manifestations sont l'emploi sous-qualifié et l'emploi « normalement qualifié », mais n'offrant qu'une rémunération faible.

Les deux indicateurs associés étaient appelés « sous-emploi visible » et « autres formes de sous-emploi » (antérieurement « sous-emploi invisible »). La résolution finale recourt à des périphrases un peu longues, mais qui présentent l'avantage de marquer nettement la différence entre les deux : le « sous-emploi lié à la durée du travail » réfère bien à une insuffisance quantitative, tandis que l'« emploi inadéquat » correspond à un problème qualitatif. Désormais unique, le terme « sous-emploi » est sans ambiguïté dans un contexte empirique bien spécifié comme celui qui suit. Lorsqu'il y a risque de confusion, l'analogie avec le « chômage BIT » justifie l'usage du terme « sous-emploi BIT ».

Le sous-emploi BIT

Il existe dès lors que « la durée du travail d'une personne employée est insuffisante par rapport à une autre situation d'emploi possible que cette personne est disposée à occuper et disponible pour le faire. » (BIT, 1998, §7). Plus précisément, pendant la période de référence, les personnes doivent vérifier trois critères :

- a) (être)... « disposées à faire des heures complémentaires », c'est-à-dire souhaitant prendre un autre (ou plusieurs autres) emploi(s) en plus de leur(s) emploi(s) actuel(s) afin d'effectuer davantage d'heures de travail; de remplacer tel ou tel de leurs emplois actuels par un autre (ou plusieurs autres) emploi(s) assorti(s) d'une durée de travail supérieure ; d'effectuer davantage d'heures de travail dans tel ou tel de leurs emplois actuels; ou une combinaison de ces différents éléments;
- b) « disponibles pour faire des heures complémentaires », c'est-à-dire prêtes, pendant une période ultérieure spécifiée, à faire des heures complémentaires, si la possibilité leur en était offerte [...] ;
- c) « ayant travaillé moins que la durée normale du travail », c'est-à-dire dont « les heures de travail réellement effectuées » dans tous les emplois confondus pendant la période de référence, telles que définies dans les directives internationales les plus récentes concernant les statistiques du temps de travail, étaient inférieures à un seuil à choisir selon les circonstances nationales » (BIT, 1998, §8).

Cette définition est claire, ce qui ne veut pas dire qu'elle donne toutes les clefs de la construction d'un indicateur statistique : par exemple, « disposées à », « souhaitant », « durée normale du travail », etc., sont autant d'expressions qui sont sensibles aux choix effectués et aux effets de questionnement.

Depuis 1990 il existe, dans l'Enquête Emploi française que réalise l'INSEE, une mesure du « sous-emploi BIT » conforme aux prescriptions décrites ci-dessus. Le protocole recourt à de nombreuses questions, assez dispersées dans le questionnaire et la condition c) est en partie remplacée par une auto-déclaration de travail à temps partiel.

En résumant, le sous-emploi BIT est un sous-ensemble de la population active occupée au sens du BIT, laquelle est définie par la pratique d'une activité économique effective d'une heure au moins au cours de la semaine précédant l'enquête ou par l'occupation d'un emploi durant la même période. Dans ce cadre, le sous-emploi BIT est obtenu par l'addition de trois populations ayant en commun de travailler moins que la durée normale du travail :

- les personnes à temps partiel qui déclarent chercher un emploi de durée plus longue, ou un emploi complémentaire (A) ;
- les personnes à temps partiel qui, sans effectuer de recherche, déclarent souhaiter travailler davantage et être disponibles (B) ;
- enfin, les personnes qui travaillent normalement à temps plein, dont l'horaire est réduit pour des raisons liées à la conjoncture (C).

Pourquoi retenir cet indicateur ?

Les études concernant les « horaires insuffisants » recourent à de nombreux vocables différents. Le terme le plus fréquemment utilisé dans la littérature anglo-saxonne est *involuntary part-time work*. En France, plusieurs publications retiennent les expressions « temps partiel subi » (ULRICH, 2000), ou « temps partiel contraint » (GALTIER, 1999b).

Au-delà de la question de terminologie, plusieurs raisons nous incitent à préférer la notion de sous-emploi lié à la durée du travail (*time-related underemployment*), abrégée en « sous-emploi BIT » :

- les conditions de mesure : le sous-emploi BIT est rigoureusement défini au sein de l'Enquête Emploi ¹, et les effectifs concernés font l'objet d'une publication annuelle détaillée par catégorie et par genre. De plus, il s'agit d'une norme internationale qui, même si elle reste imparfaite et n'est pas d'un usage général, permet d'ores et déjà des comparaisons au sein de l'Europe (Enquête européenne sur les Forces de Travail) ;
- les principes fondateurs : la notion de « temps partiel subi » utilise une question, posée aux travailleurs à temps partiel, à qui l'on demande s'ils souhaitent travailler davantage (à temps plein ; sans aller jusqu'à un temps plein). Cette formulation simple est nettement déclarative et cherche à

¹ Nous remercions Irène MEARELLI-FOURNIER (LASMAS) pour l'extraction des données et François BRUNET (INSEE), qui nous a communiqué le protocole de construction de ces indicateurs, dont nous ne faisons ici qu'une présentation simplifiée. La population utilisée (cat. A & B) dans cet article diffère légèrement de celle en « temps partiel subi », qui repose sur le seul « souhait de travailler davantage » ; l'essentiel de l'écart provient de ce que le sous-emploi BIT impose un critère de disponibilité.

saisir un projet. La notion de sous-emploi est différente. Sur le fond, elle se situe dans une problématique de recension de l'offre de travail présente sur le marché à la date de l'enquête. Sur la forme, elle est attestée par des signaux de nature factuelle (recherche effective, disponibilité). Au total, elle est en cohérence avec les indicateurs de chômage (chômage BIT - PSERE) ou d'occupation, qui sont fondés sur ces mêmes principes.

- les particularités de notre approche : la plupart des études se situent du côté de l'offre de travail et de ses déterminants, avec deux conséquences principales. Les indicateurs retenus privilégient le statut actuel de la personne (elle travaille à temps partiel) et son projet ; la méthode consiste à comparer le profil de la population en sous-emploi avec celle qui est occupée à temps partiel « choisi » (GALTIER, 1999b), souvent au prix de limitations radicales du champ (femmes employées dans le tertiaire et les services).

Nous avons voulu mettre l'accent sur le rôle de la demande de travail, ce qui implique une perspective plus générale de « sous utilisation de la main d'œuvre » : les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail ont un comportement (recherche, disponibilité), qui traduit une volonté de travailler davantage, contrariée par une insuffisance de la demande correspondante. Le sous-emploi BIT est alors une catégorie parmi d'autres de la population active : sans doute, il conserve des relations avec l'emploi à temps partiel « volontaire », mais il se rapproche également du chômage et de l'occupation à temps complet.

Quelle place sur le marché du travail ?

Dans cette perspective, l'objet d'étude est la structure d'ensemble de la population active. En particulier, on peut se demander si le sous-emploi ne serait pas une conséquence de la croissance du travail à temps partiel volontaire. Celui-ci inciterait une partie de la population (féminine) à entrer dans l'activité, quitte à adopter par la suite le modèle standard de travail à temps complet. Pour apporter quelques premiers éléments de réponse, décomposons la population active en quatre groupes. La population active occupée à temps complet (O_{TC}) et le chômage (U). La population active occupée à temps partiel est divisée en deux : la population en sous-emploi lié à la durée du travail (SE incluant les catégories A & B)² et les autres que nous qualifierons d'actifs occupés à temps partiels volontaires (O_{TPV}). La modification sensible de cette structure au cours des années 1990 fait apparaître le rôle non négligeable du sous-emploi dans l'absorption de l'excès d'offre de travail.

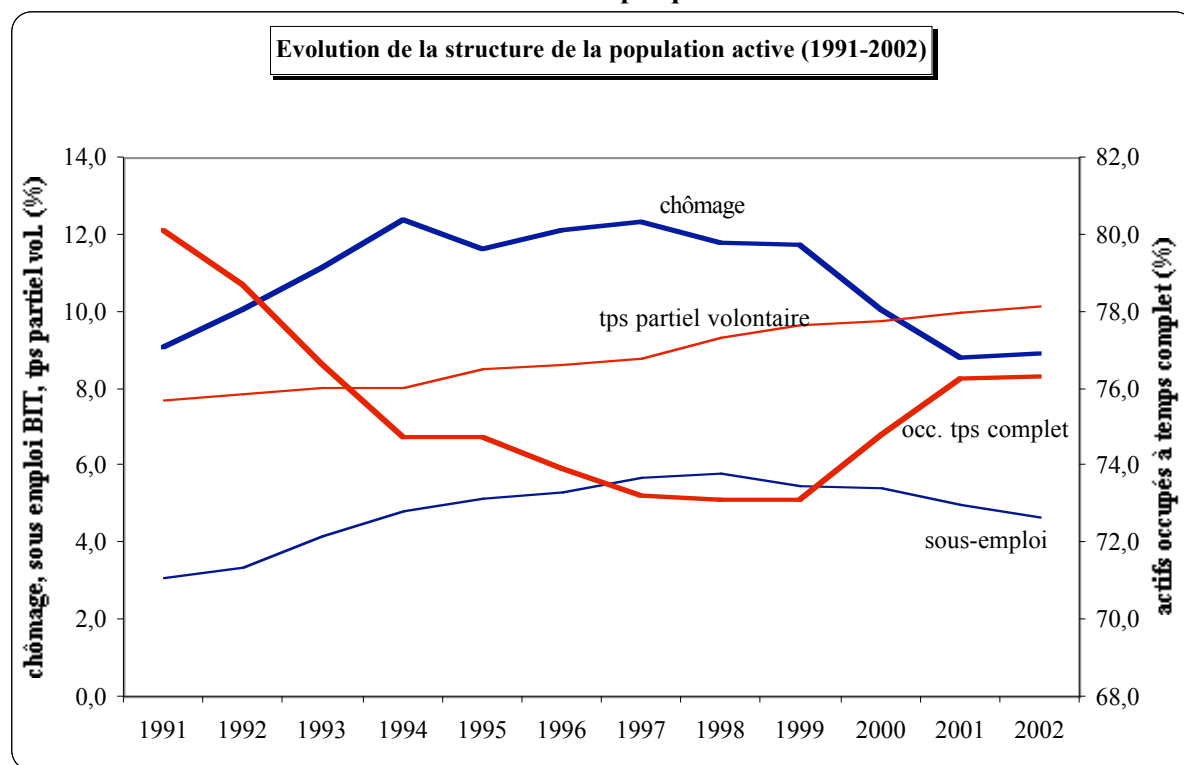
Déformations de la structure du marché du travail

En France, la période 1991-2002 est caractérisée par une grande instabilité conjoncturelle. Le ralentissement observé depuis 1988 se poursuit jusqu'à la récession de 1993 ; la reprise de 94-95 non confirmée en 95 et 96 est plus franche ensuite. La croissance du PIB s'établit ainsi aux environs de 3% de 1998 à 2000, avant de s'infléchir à nouveau à la baisse. Les déformations de la structure du marché du travail correspondent pour une part au mouvement conjoncturel. Toutefois, si on observe l'ensemble de la période 1991-2002, encadrée par deux années extrêmes ayant un taux de croissance du PIB assez similaire et modeste (1 à 1,5%, contre une moyenne de 2,3%), on constate que :

- la population active a crû en moyenne de 0,6% par an, avec un creux en 1997 et surtout 1998 (-0,37%) ;
- la population active occupée à temps partiel volontaire a crû constamment à un rythme élevé de 3,1% par an, avec des pics à plus de 6% en 1995 et 1998 ;
- au contraire, le chômage et la population active occupée à temps complet ont connu une croissance moyenne très modérée (0,45 et 0,19% l'an), avec des ruptures de rythme ;
- le sous-emploi BIT a une évolution « intermédiaire » : son taux de croissance moyen sur la période est très élevé (4,5% l'an), mais son profil temporel est très proche de celui du chômage.

² La catégorie C, dont l'effectif moyen oscille autour de 200 000 personnes en fonction de la conjoncture, ressort à une autre problématique (gestion à très court terme de l'excès d'offre par le chômage partiel). Aussi, dans la suite de ce texte, nous ne retenons que les deux premières catégories de sous-emploi (A & B), dont l'intitulé pourrait être : « personnes en emploi à temps partiel et en sous-emploi lié à la durée du travail ».

Graphique 1



Ces divergences de taux de croissance ont modifié les relations entre les parts occupées par le chômage, le sous-emploi et l'occupation au sein de la population active³. Sur la période:

- l'emploi à temps partiel volontaire a un taux croissant indépendant (corrélation faible) des autres parts;
- la population active occupée à temps complet, évolue en sens inverse du chômage et du sous-emploi avec des corrélations fortes ($R^2 = 0,52$ et $0,93$);
- le chômage et le sous-emploi varient dans le même sens, mais la corrélation est faible ($R^2 = 0,3$).

Chômage et sous-emploi

Ce point mérite d'être éclairé. Il provient de ce que la période 1991-2001 est hétérogène, faisant apparaître trois phases et deux régimes. (cf. tableau 1).

Tableau 1

Evolution en pourcentage des effectifs en chômage et en sous-emploi lié à la durée du travail

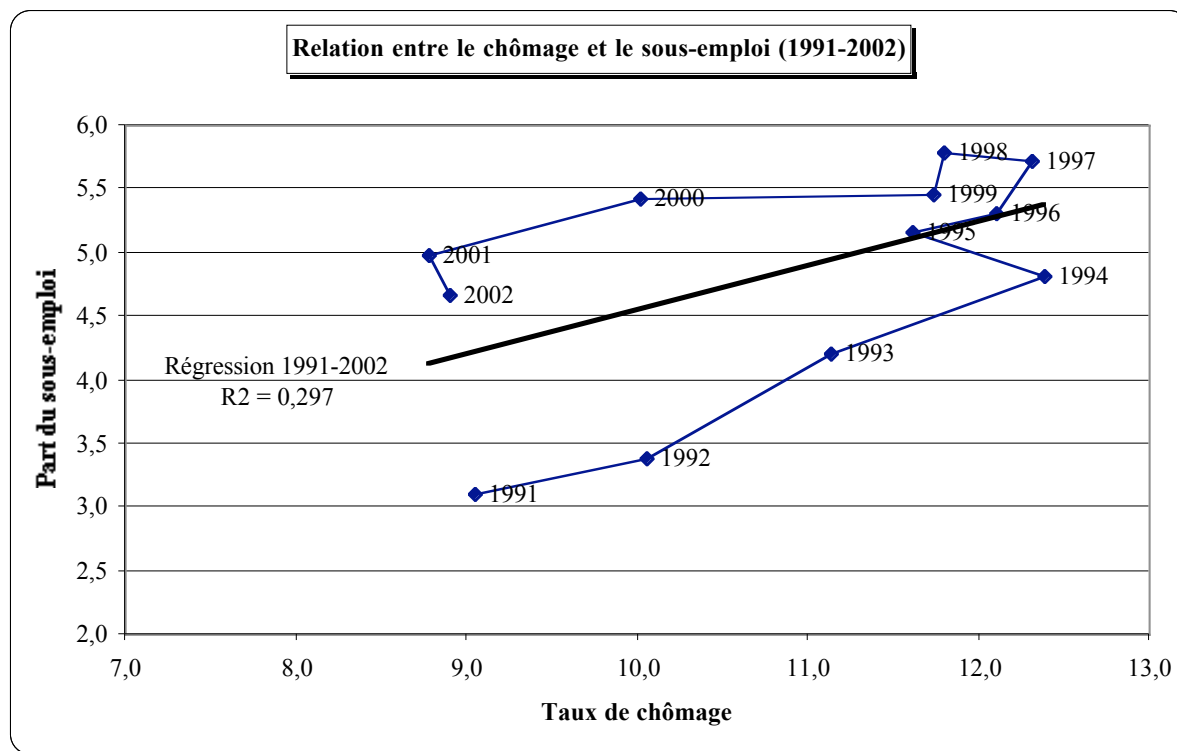
	chômage		Sous-emploi		Chômage U
	H	F	H	F	
1991-1994	+ 54,5	+ 28,4	+ 87,3	+ 52,6	+ 39,8
1994-1998	- 6,1	- 1,0	+ 34,6	+ 18,2	- 3,5
1998-2002	- 20,4	- 23,7	- 27,4	- 13,6	- 22,1

- En début et en fin de période, le sous-emploi évolue dans le même sens que le. Les variations du sous-emploi sont en moyenne plus accusées à la hausse et moins à la baisse : il y a une tendance durable à la croissance du sous-emploi ;
- de 1994 à 1998, sans doute du fait des mesures favorables à l'emploi partiel, le chômage diminue de 3,5%, alors que le sous-emploi augmente de 21,8%. Le contraste est particulièrement fort pour

³ Pour éviter toute confusion avec l'indicateur le plus souvent retenu, qui est le « taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel », nous appelons « part du sous-emploi » le « taux de sous-emploi dans la population active », qui est l'équivalent logique du taux de chômage.

les hommes, pour lesquels les chiffres sont respectivement -6,1% et + 34,6%. En termes de volume d'emploi, la baisse du taux de chômage (- 0,6/- 0,7 points) est compensée par une hausse de la part du sous-emploi de 0,7 points pour les hommes et de 1,3 points pour les femmes.

Graphique 2



Ces observations inspirent trois remarques :

- l'indicateur de sous emploi - dans lequel le dénominateur est la population active occupée à temps partiel - fréquemment utilisé notamment dans les publications de l'INSEE, lie implicitement emploi à temps partiel et sous-emploi. Au vu de ce qui précède, l'inclusion du sous-emploi dans l'emploi partiel n'est guère logique et elle est la source du « paradoxe » selon lequel le taux d'emploi contraint est plus fort pour les hommes que pour les femmes ;
- le chômage et le sous-emploi sont conceptuellement proches: ils concernent des personnes qui travaillent involontairement moins qu'elles ne le souhaitent. Empiriquement, le rapprochement du taux de chômage et du taux de sous-emploi (tous deux rapporté à la population active) donne de bons résultats: la corrélation négative de l'ensemble chômage + sous-emploi avec l'occupation à temps complet est très forte ($R^2 = 0,80$) ;
- la divergence d'évolution des deux indicateurs est localisée à une période de temps brève (94-98), au cours de laquelle le déficit de demande de travail n'a pas accru le chômage, mais le sous-emploi. Celui-ci a glissé (jusqu'en 2002) vers un niveau plus élevé : à taux de chômage identique, l'écart est de 1,5 à 2 points. L'année 1998 apparaît comme une année charnière avec une part du sous-emploi maximum.

Equilibrage du marché du travail : un effet marginal du sous-emploi important

En dehors de la période 1994-1998, le sous-emploi BIT évolue comme le chômage. Cela suggère qu'il est un mode alternatif d'absorption de l'excès d'offre de travail, dont il convient d'apprécier l'importance relative.

Entre 1991 et 2002 (cf. tableau 2), la part du sous-emploi dans la population active a progressé de 3,1% à 4,7%, alors que, dans le même temps, le taux de chômage a légèrement diminué (de 0,2

points à 8,9%). Le volume du sous-emploi a ainsi fortement augmenté (+ 60,9%, soit 5,4% par an), alors même que le chômage ne progressait que de 5,1% (0,6 % annuel).

Tableau 2
Variation du sous-emploi et du chômage (1991-2002)

	Variation en effectifs (milliers)		Variation en pourcentage	
	Sous-emploi	Chômage	Sous-emploi	Chômage
Hommes	+ 118	+ 150	+ 83,1	+ 15,4
Femmes	+ 346	- 37	+ 55,8	- 2,9
Ensemble	+ 464	+ 113	+ 60,9	+ 5,1

Si on considère l'équilibrage global du marché du travail, par rapport à la situation initiale :

- pour les personnes, les difficultés sur le marché de l'emploi, se sont traduites à 20 % par le chômage (+ 113 000) et à près de 80 % (+ 464 000) par l'acceptation non souhaitée d'un emploi à temps partiel ;

- en termes de volume de travail, en retenant l'évaluation sommaire du *Bureau of Labor Statistics* (un demi emploi) , seul le tiers de l'accroissement du déficit mesuré en équivalent temps complet apparaît sous forme de chômage.

En France, le sous-emploi BIT a connu une évolution très rapide pendant la décennie 1990 ⁵, dont une part résulte de sa sensibilité conjoncturelle, ce qui expliquerait le ralentissement observé en 2001 et 2002. En tant que forme involontaire de partage du travail, il a contribué à freiner la hausse du taux de chômage (DARES, 2001), au même titre que la baisse des taux d'activité aux âges extrêmes induite par la prolongation des scolarités, les dispositifs de préretraite et l'avancement légal ou spontané de l'âge de la retraite. Une accélération incontestable de la substitution du sous-emploi au chômage a lieu durant la période 1994-1998, sous l'impulsion de mesures législatives très favorables à l'emploi à temps partiel. Plusieurs mesures d'encouragement au temps partiel ont été prises : par exemple, l'exonération partielle de charges sociales décidée en août 1992 et améliorée en janvier 1993 (loi quinquennale) et octobre 1996 (« De Robien »). Par la suite, ces mesures ont été rendues moins généreuses. La législation sur les 35 heures a simultanément bloqué ce mouvement en limitant les effets d'aubaine et accru la flexibilité horaire de l'emploi à temps complet. La conjonction entre reprise du chômage et baisse du sous-emploi observée en 2002 pour les hommes et 2003 pour les femmes, pourrait s'expliquer par deux effets des 35 heures décrits par V. ULRICH (2002) : le passage à temps complet des salariés à temps partiel long et le retrait d'activité ou le chômage des temps partiels très courts, feraient baisser la part du sous-emploi. Pour autant, il est difficile d'affirmer que le mouvement de fond de croissance du sous-emploi est terminé, d'où l'intérêt d'une réflexion sur ses moteurs.

Une problématique du sous-emploi lié à la durée du travail

Nous avons évoqué trois causes de la croissance de cette forme particulière de sous utilisation du volume de travail offert qu'est le sous-emploi : un simple épisode conjoncturel, comme le laisserait penser son reflux en fin de période, l'effet transitoire et parfois contradictoire de mesures réglementaires ou la conséquence durable d'une transformation de la relation salariale ?

Le traitement de cette dernière question est prioritaire et suppose une problématique générale de la répartition de l'excès d'offre de travail. Le débat est escamoté par les économètres, qui se contentent d'utiliser d'autres indicateurs que le taux de chômage, tels le taux d'emploi (rapporté à la population totale) ou le taux de non-emploi (incluant l'inactivité). Il n'est pas mieux traité dans la littérature où il est souvent assimilé à une question de catégorisation statistique propice aux querelles

⁵ Cf. notre contribution « Le développement du sous-emploi: nouveaux enjeux », in SERVET, VALLAT (ed), 2001).

d'experts facilement polémiques. Cela est d'autant plus regrettable qu'il recèle des richesses importantes dès lors qu'on lui confère une dimension historique (BESSON, COMTE, ROUSSET, 1981) ou comparative (BESSON, COMTE, 1993).

Nous procédons différemment ici, en observant que le sous-emploi lié à la durée du travail est un partage du travail imposé par les employeurs. Le recours au temps partiel comme mode de gestion de la main-d'œuvre excédentaire est parfois justifié par l'analyse économique dans un modèle de production flexible, dont la généralisation récente pourrait alors expliquer le développement (indirect) du sous-emploi.

Les conditions de valorisation du travail à temps partiel ?

Au vu du critère « durée du travail », le sous-emploi BIT est un sous-ensemble de l'emploi à temps partiel. Ce classement est correct si on cherche à évaluer rigoureusement un volume de travail disponible. Il s'avère insuffisant lorsqu'on raisonne en dynamique : alors que le temps partiel peut résulter d'un effet d'offre de travail, le sous-emploi traduit une préférence des entreprises pour l'utilisation d'une main-d'œuvre à temps partiel (un excès de demande à temps partiel).

Depuis le début des années 1970, l'emploi à temps partiel croît au taux annuel moyen de 4,5%, contre moins de 0,5% pour l'emploi total. Le résultat est une hausse de la part du temps partiel volontaire dans l'emploi de 6% à 17% à la fin des années 1990. La croissance du sous-emploi, plus sensible à la situation du marché du travail et au contexte législatif, est de même ampleur : le développement rapide de l'offre (y compris masculine) n'a pas suffi à satisfaire le mouvement de la demande, qui a imposé une durée du travail inférieure aux aspirations de certains offreurs. Cette évolution peut surprendre de tout temps les employeurs ont été réticents à la baisse de la durée du travail (dont le temps partiel est une modalité) et ils ont adopté un modèle de gestion de main-d'œuvre du type « tout ou rien » : emploi ou chômage. Malgré cela, de nombreuses analyses ont cherché à montrer que le temps partiel pouvait avoir des effets micro et macro-économiques favorables sur l'emploi. Cette généralisation est abusive : le temps partiel ne se justifie économiquement que dans des conditions particulières.

Le temps partiel : un bilan économique défavorable en général...

L'emploi à temps complet reste la norme du marché du travail : même si elle a baissé de 4 points en 10 ans, la part des occupés à temps complet parmi l'ensemble des occupés est de 83% en 2002. Globalement les employeurs manifestent ainsi nettement leur « préférence » pour cette forme d'emploi et nous nous bornerons à rappeler les principaux arguments théoriques avancés pour justifier cette préférence avec des illustrations portant sur le seul mi-temps.

Le bilan microéconomique de l'emploi de deux personnes à mi-temps est peu favorable :

- le double mi-temps est plus coûteux, qu'il s'agisse du coût salarial direct, en y incluant les effets de seuil de la législation ⁶, ou du coût global d'utilisation d'une main-d'œuvre plus nombreuse : locaux, matériel, recrutement ou gestion ;
- il prive de la fonction de sélection permise par le chômage. Un écart de productivité entre les deux salariés devrait se traduire par l'embauche à plein-temps du plus productif et le licenciement de l'autre ;
- le gain de productivité horaire n'est sans doute pas équivalent : la productivité d'un mi-temps a été estimée à 64 % de celle d'un temps complet, mais les observations ont été faites aux Etats-Unis (CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL [1997]) où la durée moyenne du travail à temps complet est nettement plus élevée qu'en France.

Le bilan macro-économique :

- dépend en partie des conclusions précédentes : si le coût du travail augmente, les effets sont défavorables en termes de production et d'emploi ;

⁷ Les salaires des temps partiels évalués « toutes choses égales par ailleurs » ne sont pas sensiblement inférieurs à ceux des temps complets (GALTIE, 1999a ; FRIES, 1999).

- le temps partiel diminue mécaniquement l'offre de travail existante, avec des conséquences en termes de tension sur les salaires ou de difficultés de recrutement en période de prospérité. Toutefois, ces effets sont faibles lorsque la demande à temps partiel a un impact positif sur le taux d'activité (incitation à l'emploi pour les femmes).

... ce qui n'exclut pas des conditions de valorisation particulières

Les discussions récentes portant sur les effets économiques du temps partiel ou des formes particulières d'emploi sont affectées d'un biais (aggravé par le débat sur les 35 heures) : à une analyse économique globale plutôt défavorable, on a substitué d'autres approches, favorables mais tout aussi globales ⁷, prenant argument du besoin de flexibilité des firmes. Si ce besoin est souvent indéniable, le partage du temps de travail est une réponse limitée, dont l'efficacité est très variable selon les activités.

La production flexible remet en cause la notion habituelle de productivité apparente du travail : l'output qui figure au numérateur n'est plus appréciable sans référence au temps. Imaginons un service dont le coût est minimal, mais qui est proposé à un moment où le client n'en a pas besoin... Si l'aspect « disponibilité » l'emporte sur l'aspect « prix », la stratégie d'optimisation inclut une dimension supplémentaire, qui est la minimisation du surcoût induit : les entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre très nombreuse pendant les pics de productions et plutôt faible en dehors. Si ces écarts excèdent les moyens habituels de lissage de l'activité de la main-d'œuvre (affectation à des tâches multiples, etc.), les producteurs sont amenés à rechercher un ajustement en continu de la main-d'œuvre effective à la main-d'œuvre souhaitée.

De ce point de vue, le bloc de travail apporté par un temps partiel est plus petit et donc plus facile à allouer dans le temps : deux personnes à mi-temps peuvent travailler en continuité (équivalence avec un temps complet), ou en parallèle (doublement de la main-d'œuvre). Si l'agencement des horaires de ces personnes n'est pas rigide, la combinaison judicieuse des deux types d'organisation est susceptible de répondre à des variations considérables du volume de travail global disponible au cours de la journée, de la semaine ou du mois.

Les effets du développement récent de la production flexible

Nombre d'études ont souligné la modification du contexte de la production dans les années 1970-1990, caractérisé en particulier par une exigence croissante de flexibilité. Cela pourrait expliquer l'extension de la demande de travail à temps partiel, dont on a vu l'intérêt pour la modulation des volumes produits.

De nouveaux besoins en matière de flexibilité temporelle de la main-d'œuvre ?

Deux phénomènes caractéristiques des dernières décennies ont pu contribuer au développement du temps partiel (volontaire ou non) : la réorganisation de la production autour des métiers de base et le déclin du modèle taylorien/fordiste rigide.

L'externalisation des services aux entreprises et gestion de main d'œuvre

Les entreprises soumises à la concurrence mondiale ont adopté des stratégies de recentrage sur les techniques et spécialités qui leur conféraient un avantage comparatif. Pour cela, elles ont externalisé des activités « périphériques » de tous ordres, dans lesquelles elles ne pouvaient prétendre à l'excellence (nettoyage, services divers aux entreprises). L'effet de ce mouvement de recomposition sur la gestion de main-d'œuvre n'a pas été uniforme.

- les activités, les plus qualifiées, ont été reconcentrées en pôles spécialisés, le plus souvent soumis à une organisation néo-taylorienne (assistance technique, composants, etc.).
- les activités de main-d'œuvre concernaient une population féminine au sein de laquelle l'emploi à temps complet n'était pas prédominant ; elles ont été prises en charge par des sociétés de petite

⁷ ATKINSON J. (1995) fournit ainsi un modèle prétendument général de la firme flexible. La plupart des auteurs français cités dans cet article cherchent une justification globale du temps partiel (ou de la réduction de la durée du travail), alors que dans le même temps, ils remarquent que le secteur des services est particulièrement concerné.

taille (ou de taille moyenne, mais avec un recours important à la sous-traitance), qui ont privilégié un modèle de gestion de main-d'œuvre proche du louage de services.

Le bilan global en termes de flexibilité du volume de main-d'œuvre dépend ainsi de l'importance respective de ces deux changements et du degré de maintien du modèle taylorien.

L'affaiblissement du modèle taylorien/fordiste

Le marché du travail a été fortement marqué par le régime de production taylorien, complété par son volet « social » fordiste, dont l'industrie avait établi le modèle : des immobilisations en capital importantes, un rythme de travail défini par la machine, la recherche d'un optimum entre durée et intensité du travail. Les conditions d'emploi tendaient à faire de la main-d'œuvre une charge fixe (efficacité au travail, coûts de recrutement, etc.). Le secteur tertiaire a suivi ce modèle, au point de parfois le décaler (modèle mécanographique et ses variantes). En cas de réduction significative de l'activité productive, l'adaptation du volume de la main-d'œuvre à l'effectif souhaité se fait par des actions sur les flux : limitation de l'embauche, licenciements. Les actions portant sur l'horaire de travail d'une main-d'œuvre fixe (réduction des heures supplémentaires, chômage temporaire ou partiel) sont à très court terme, ont un impact quantitatif limité et, surtout, ne touchent pas au mode d'organisation du travail.

A partir de 1980, les nouvelles conditions de production et de marché, les changements techniques, la hausse du niveau moyen de formation de la main-d'œuvre, créent les conditions d'émergence d'un autre modèle (LALLEMENT, 1999, 2000 ; THOEMMES, 2000). « Depuis les années 1980, (...) au temps de travail taylorien, linéaire, borné et étroitement planifié succède un temps cyclique, perméable aux aléas de la demande et différencié selon les salariés » (LALLEMENT, 2000)

Ce modèle repose sur une variabilisation du rythme et du volume du travail (BOSCH, 1995, 1999), à laquelle contribue le temps partiel : par exemple, dans les hypermarchés, la gestion rigoureuse du décalage et de la synchronisation des horaires partiels, assure une durée d'attente aux caisses stable, alors même que le taux de fréquentation est extrêmement fluctuant.

Le temps partiel s'avère même adaptable (et adapté) à des activités où le capital fixe par employé est assez élevé : la multiplication des équipes assure une durée d'utilisation des équipements allongée.

Un bilan sectoriel des besoins de flexibilité en volume de la main-d'œuvre

Si le contexte est plus favorable que par le passé à la création de postes à temps partiel, on ne peut pour autant négliger les freins qui résultent de la multiplicité des enjeux de la gestion de main-d'œuvre (salaires, relations dans l'entreprise, formation, etc.) et de la diversité des marchés des outputs ou des processus productifs. Sur ce point, le « tertiaire » est plus concerné par le besoin de flexibilisation du volume de main d'œuvre, tout en restant fortement soumis aux contraintes législatives.

La production de biens reste faiblement concernée

Pour l'essentiel, les biens intermédiaires et les biens d'équipement devraient largement rester soumis à leur régime antérieur : certes, les contraintes de livraison à date donnée se sont accrues (diminution des stocks, pratique du juste à temps, etc.), mais elles ne peuvent être desserrées par des variations du volume de main-d'œuvre :

- les biens intermédiaires, dont la production est fortement capitaliste, sont soumis à une logique d'utilisation maximale du capital fixe ; le volume de main-d'œuvre est donc stable en courte période et la forme d'organisation dominante est le travail à temps complet en deux ou trois équipes. L'ajustement se fait par des fluctuations de prix à court terme (composants électroniques) et par une stratégie de lutte contre la volatilité cyclique (internationalisation) ;
- pour les biens d'équipement, la main-d'œuvre est nombreuse et qualifiée, les frais de formation sont difficiles à amortir pour un employé à temps partiel. L'ajustement de l'offre et de la demande se réalise largement par des formes de file d'attente (production sur commande).

La production de biens de consommation est davantage susceptible de bénéficier d'une gestion flexible du temps de travail. Avec les aléas parfois importants de la demande, le régime propre aux

productions traditionnellement « saisonnières » s'est étendu à de nombreuses. L'exemple caractéristique est celui des industries fortement liées à des effets de mode (textile-habillement) : confrontés à une demande imprévisible, les commerçants de détail « testent » les produits avant de passer des commandes massives. Dans ce cas, une partie importante de la fabrication est réalisée après le début de la saison des ventes, avec des délais de livraison courts. La gestion de main-d'œuvre recourt à diverses solutions : l'intermittence du travail (intérim, contrat temporaire, etc.) ou la répartition inégale du temps de travail au cours de l'année. Le temps partiel se prête, sans surcoût significatif, à l'accroissement transitoire de la durée du travail de personnes travaillant à temps partiel, pour peu que la législation du travail le permette (cf. cet aspect important de la législation sur les 35 heures).

En résumé, l'intérêt d'une flexibilisation du volume de main-d'œuvre résultant de l'élasticité du temps partiel n'est pas évident dans le domaine de la production de biens ; le sous-emploi ne devrait apparaître que dans des secteurs ou sous-secteurs industriels spécifiques (certains biens de consommation), ou comme conséquence ponctuelle de financements publics (prétraitements progressifs). Si les services aux entreprises sont les plus concernés, ils sont très inégalement touchés selon la qualification des tâches et les modalités d'externalisation (reconcentration, néo-taylorisme).

Le tertiaire et les services aux consommateurs comme domaine d'élection

La situation est différente dans le domaine du tertiaire et des services (MARIMBERT, 1992 ; GUEGANO, 1996 ; ANGELOF, 1999) :

- il est difficile d'apprécier la différence de productivité entre deux personnes : dans ces conditions, le gain marginal de l'effet de sélection permis par le chômage est nul en moyenne.
- l'adaptation instantanée et continue du volume de main-d'œuvre devient parfois une condition fondamentale d'efficacité globale, d'où l'intérêt de disposer d'une capacité de travail divisée en « segments temporels » courts.

La demande de travail à temps partiel n'est pas uniformément forte :

- le tertiaire traditionnel (services bancaires, administration publique, etc.) comme le commerce et la grande distribution sont soumis à une plus forte pression de la clientèle en matière d'horaires et de gestion des flux. Toutefois, le premier inclut des activités à forte qualification et repose sur une organisation demeurant largement taylorienne, ce qui limite le recours au temps partiel ;
- les services directs aux personnes (culturels, sportifs, santé, coiffure, etc.) se développent rapidement. Or, ils sont caractérisés à la fois par une faible concentration des entreprises et une forte intensité en travail. Dans ces conditions, par simple effet mécanique, ils sont particulièrement propices à la gestion flexible ;
- enfin, les services domestiques ont une place à part, proche du louage de main-d'œuvre : les femmes de ménages sont employées avec des horaires parfois réguliers, mais toujours émiettés, et impliquant souvent plusieurs employeurs, qu'il s'agisse de sociétés ou d'individus.

Les effets des politiques publiques

Depuis 1991, la législation du temps partiel a été plusieurs fois modifiée. La loi quinquennale pour l'emploi de 1993 met en place ou complète une batterie d'incitations, tant en direction des salariés (reconnaissance de droits collectifs) que des employeurs. Entre 1989 et 1997, les allègements de charges (forfaitaires ou non) ont abouti à une évolution divergente du coût du travail à temps partiel et du SMIC (à niveau équivalent : - 10 points contre + 10 points) (GALTIER, L'HORTY, 1999). L'annualisation du temps de travail accroît fortement le niveau de flexibilité permis par le temps partiel. Depuis cette date, plusieurs mesures ont été amendées pour limiter certains abus des employeurs (MARUANI, MICHON, 1998) et que la législation sur les 35 heures a fortement modifié les règles d'emploi à temps complet et à temps partiel, contribuant peut-être au freinage de la croissance de l'emploi partiel, subi ou non (ULRICH, 2002) . Par ailleurs, d'autres mesures ont favorisé les emplois conjugués avec des formations, les emplois aidés, etc. Elles ont contribué à l'extension du modèle à temps partiel en dehors de ses domaines de prédilection, par exemple dans les services publics et leur périphérie. Au total, faute d'un impact significatif sur la production au sens strict, ces politiques ont plus renforcé que transformé le mouvement de développement spontané du temps partiel.

Des développements précédents, il ressort qu'une partie des activités productives remplit, à des degrés divers, les conditions de base nécessaires à l'expression d'une demande de travail à temps partiel. Dans le même temps, une véritable offre à temps partiel s'est développée : jusqu'à présent, elle émane pour l'essentiel d'une main-d'œuvre féminine à la recherche d'emplois et de conditions de travail compatibles avec une conception « traditionnelle » du rôle de la femme dans la famille (BOLLE, 1997).

Si le partage du marché du travail en deux « segments », l'un à temps complet, l'autre à temps partiel était avéré, on verrait apparaître un sérieux problème d'équilibre simultané, sur lequel les taux de salaire auraient un impact insignifiant. Il faudrait alors imaginer un éventuel mécanisme de déversement quantitatif et en analyser les ressorts. Dans un premier temps, nous nous proposons de rechercher les conditions d'existence d'un tel mécanisme, à partir d'une étude, à la fois théorique et empirique, de la configuration d'ensemble du marché du travail et de ses segments.

Sous-emploi, temps partiel et chômage : le cas des services (France 1998)

Pour mettre en évidence l'organisation globale du marché du travail segmenté et la place en son sein du sous-emploi BIT, nous avons repris trois des catégories ci-dessus : la population active occupée à temps complet O_{TC} ; la population active occupée volontairement à temps partiel (i.e. en excluant les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail) O_{TPV} ; la population occupée à temps partiel en situation de sous-emploi SE. En outre, nous avons divisé le chômage en trois catégories : la personne recherche un emploi uniquement un temps complet (U_{TCC}), de préférence à temps complet (U_{TCP}) ou à temps partiel, sans distinction (U_{TP}) La somme est la population active, à l'exclusion des personnes ayant trouvé un emploi ultérieurement, qui ne sont prises en compte ni dans le chômage, ni dans le sous-emploi ⁸.

Dans l'esprit de ce qui précède, nous avons choisi une approche privilégiant la demande de travail, sous l'angle de la division en secteurs productifs. L'analyse comprend deux étapes :

- une première analyse en composantes principales sert à différencier des modèles globaux de relation entre les marchés à temps complet et à temps partiel ;
- au sein des deux modèles ainsi obtenus, la même méthode sert à préciser la logique de l'apparition du sous-emploi BIT.

Deux modèles de marché du travail

Pour étudier la demande de travail, la division en secteurs fournit une représentation synthétique, qui tient compte aussi bien des variables de marché (types de produits), que des conditions de production (organisation de la main-d'œuvre, construction des carrières et des qualifications). Ce second aspect justifie qu'on admette, en première analyse, une relative « fermeture » des marchés sectoriels du travail.

La méthode

L'indicateur de chômage retenu est appelé PSERE (Population sans emploi et à la recherche d'un emploi) : par rapport au « chômage BIT », cet indicateur exclut les personnes ayant trouvé un emploi commençant ultérieurement.

Pour tenir compte d'éventuels effets de composition, la méthode a été appliquée en différenciant les hommes et les femmes : les écarts très modestes ne justifient pas une présentation séparée.

⁸ L'inclusion de ces personnes (peu nombreuses) dans le chômage est justifiée dans la perspective statique de la mesure ; elle l'est moins en dynamique. Par ailleurs, elle interdit des comparaisons importantes (ces personnes ne cherchent plus d'emploi par exemple).

Le tableau des parts de chaque variable au sein de la population active dans chaque secteur a été soumis à une analyse en composante principales pour caractériser les « profils » dominants.

Les relations entre variables

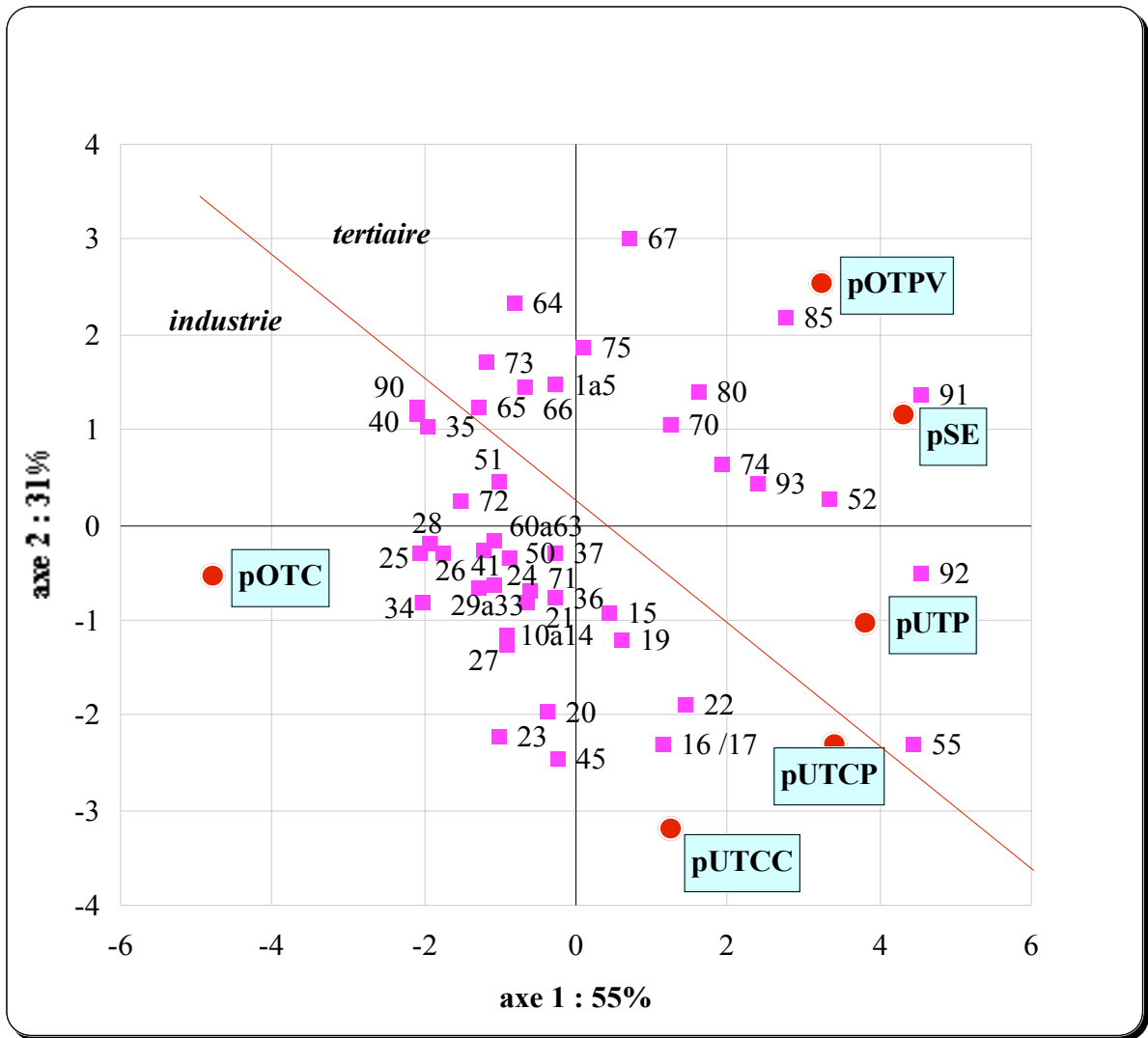
Deux axes suffisent à caractériser l'ensemble du tableau ($\mu = 86\%$) car le nombre réel de dimensions indépendantes de l'espace est restreint à 5, mais les corrélations sont très élevées¹⁰.

Abréviations : part dans la population active...

pO_{TC}	des travailleurs occupés à temps complet
pO_{TPV}	des travailleurs occupés à temps partiel « volontaire »
pSE	du sous-emploi lié à la durée du travail (taux de sous-emploi BIT)
pU_{TCC}	des chômeurs recherchant un emploi exclusivement à temps complet
pU_{TCP}	des chômeurs recherchant un temps complet, mais acceptant un temps partiel
pU_{TP}	des chômeurs recherchant exclusivement à temps partiel

**Structure sectorielle de la population active
(sauf 18 habillement; 95 services domestiques) :
analyse en composantes principales axes 1 & 2 (86%)**

¹⁰ Le troisième axe(8% de la variabilité), traduit une opposition mineure entre des secteurs dans lesquels les proportions de u_{TCP} et u_{TCC} divergent.



Deux nuages de points

La configuration du diagramme suggère une lecture particulière : on distingue assez nettement deux nuages de points orientés nord-ouest/sud-est. Les corrélations indiquent ce qui est en cause :

- une opposition nette entre les variables d'occupation à temps complet (O_{TC} et à temps partiel (O_{TP} et SE) ;
- une corrélation négative entre occupation à temps partiel (O_{TP}) et chômage à temps partiel choisi (U_{TP}) ou « éventuellement accepté » (U_{TCP}), et une quasi-absence de corrélation avec le chômage à temps complet strict (U_{TCC}) ;
- l'indépendance entre les variables de chômage et l'occupation à temps partiel ;
- une corrélation positive modérée entre le sous-emploi BIT et le chômage sauf U_{TCC} .

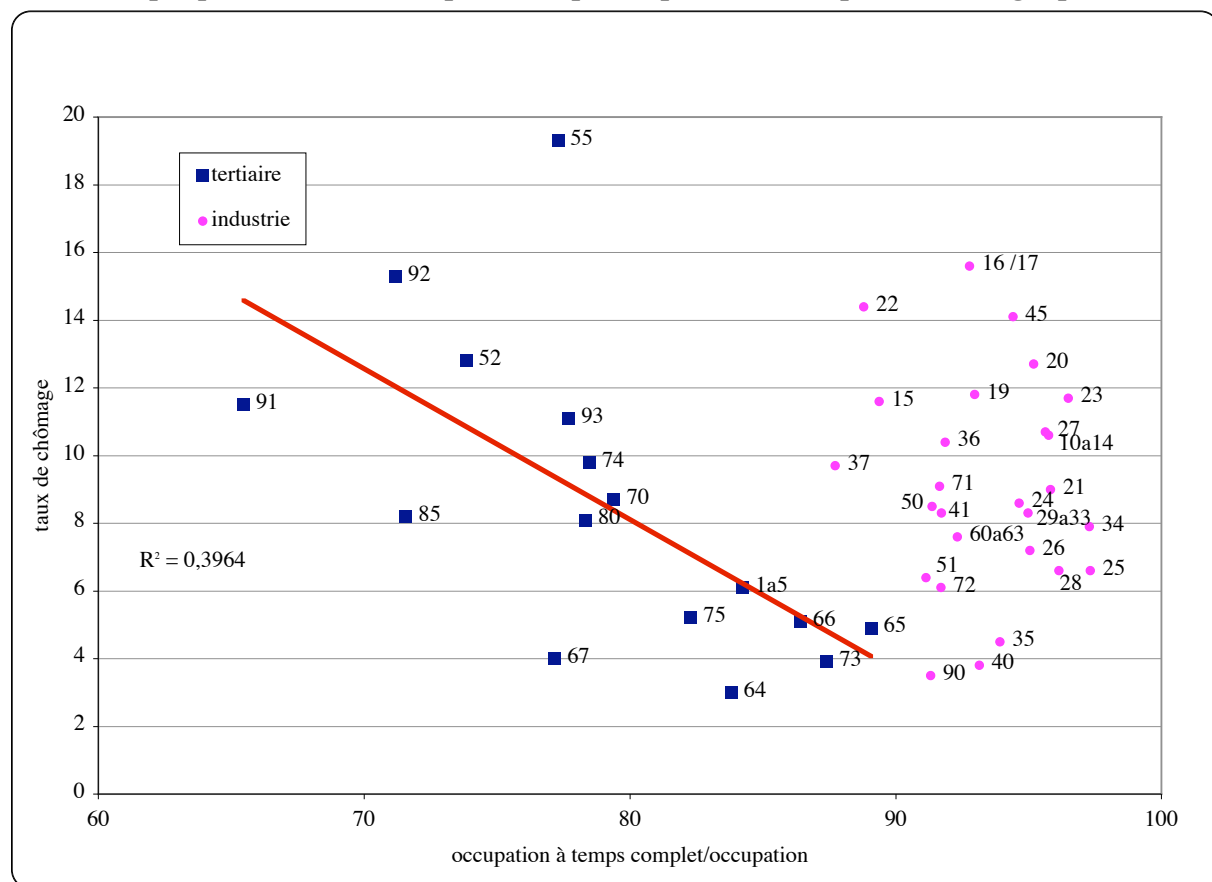
Tableau 3
Matrice des corrélations : ensemble de secteurs

	pO_{TC}	pO_{TPv}	pSE	pU_{TCC}	pU_{TCP}	pU_{TP}
pO_{TC}	1,00	- 0,77	- 0,92	- 0,19	- 0,58	- 0,65
pO_{TPv}		1,00	0,74	- 0,36	0,02	0,27
pSE			1,00	0,02	0,37	0,51
pU_{TCC}				1,00	0,66	0,31
pU_{TCP}					1,00	0,68
pU_{TP}						1,00

Cette configuration bipolaire et diagonale par rapport aux axes indique une hétérogénéité. Ces deux nuages sont parallèles, ce qui traduit la variabilité du niveau de chômage au sein de chacun d'entre eux, mais ils sont dissociés car les secteurs combinent de manière très différente l'emploi à temps complet et l'emploi à temps partiel (incluant ou non le SE).

Le diagramme de corrélation comprenant en abscisse la part de l'occupation à temps complet dans l'occupation [$O_{TC}/(O_{TC} + O_{TP} + SE)$] et en ordonnée le taux de chômage global (graphique 4) fournit une représentation alternative simplifiée. Deux groupes se distinguent nettement : dans le premier, le chômage est lié au ratio d'occupation à temps complet ($R = 0,54$ et $0,75$ sans le point 55), tandis que dans le second, il n'y a aucune liaison ($R = 0$).

Graphique 4 - Part de l'emploi à temps complet dans l'emploi et chômage (par secteur)



Ce classement correspond de manière assez exacte à la division traditionnelle de l'activité économique en deux blocs :

- le premier concerne pour l'essentiel l'industrie. S'y ajoutent des activités commerciales ou de service en relation étroite avec la production : commerce de gros (51), transports (60 à 63), location sans opérateurs (71), activités informatiques (72). Une seule activité semble en limite de la définition : commerce et réparation automobile (50) ;
- le second inclut le tertiaire et les services (et l'agriculture). On y trouve aussi les services directs aux personnes (52, 55, 70, 85, 91, 92, 93) et le secteur de l'éducation. Le secteur 74 « services aux entreprises » n'est pas une vraie exception, en raison de l'importance en son sein des services de nettoyage, caractérisés par un fort recours au temps partiel.
- quatre secteurs ont une position ambiguë et méritent examen. 35 (fabrication de matériels de transports non automobiles), 40 (production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur) et surtout 90 (assainissement, voirie et gestion des déchets), ont des taux d'emploi à temps partiel

assez élevés (supérieurs à 5 points), ce qui les rapproche des secteurs comprenant beaucoup de temps partiel. Toutefois, ils ont aussi un taux d'occupation à temps complet fort (89% environ) et un taux de féminisation très faible, ce qui les rattache assez nettement au modèle « à temps complet », dont ils apparaissent graphiquement comme un prolongement. Le cas de 65 (intermédiation financière, banques, banque centrale) est plus difficile à trancher. Cette activité reste largement à temps complet (84%), mais elle correspond aussi à une activité de service au public au sein de laquelle la part du temps partiel est élevée (9%). En fonction d'une orientation future probable plus forte dans ce sens, nous l'avons classée dans le groupe des services ;

Ce classement est confirmé par celui résultant d'un modèle Logit incluant le genre, afin d'éliminer le principal effet d'offre de travail. Les divergences sont rares et correspondent à des secteurs « éclatés », au sein desquels les femmes (minoritaires voire très minoritaires) occupent des emplois complètement différents de ceux des hommes.

Tableau 4
Classement : intitulé des secteurs

Bloc 1 : « industrie »	10 à 14 (extraction minerais et divers); 15 (industrie alimentaire) ; 16/17 (tabac/textile) ; 18 (habillement, fourrures) * ; 19 (cuir, chaussures) ; 20 (bois, articles en bois); 21 (papier, carton) ; 22 (édition, imprimerie) ; 23 (raffinage, nucléaire) ; 24 (industrie chimique) ; 25(caoutchouc, plastiques) ; 26 (minéraux non métalliques) ; 27 (métallurgie) ; 28 (travail des métaux) ; 29 à 33 (machines, équipement); 34 (industrie automobile); 35 autres matériels de transport) ; 36 (meubles, ind. diverses); 37 (récupération) ; 40 (prod/distribution d'électricité, gaz); 41 (captage/distribution d'eau); 45 (construction); 50 (commerce et répar.automobile); 51 (commerce de gros) ; 60 à 63 (transports) ; 71 (location sans opérateurs) ; 72 (activités informatiques) ; 90 (assainissement, voirie).
Bloc 2 : « tertiaire »	1 à 5 (agriculture, sylviculture) ; 52 (commerce de détail) ; 55 hôtels,restaurants) ; 64 (poste et télécom.); 65 (intermédiation financière) ; 66 (assurance); 67 (auxiliaires financiers) ; 70 (activités immobilières) ; 73 (R&D) ; 74 (services aux entreprises) ; 75 (administration publique) ; 80 (éducation) ; 85 (santé, action sociale) ; 91 (activités associatives) ; 92 (activités culturelles) ; 93 (services personnels) ; 95 (services domestiques) *

* Non pris en compte dans l'analyse (cf. infra).

Des profils de marchés très différents

Le bloc 1 représente 39% de la population active. Les différences de profil sont nettes : elles portent surtout sur l'occupation à temps complet et à temps partiel (sous-emploi inclus), alors que les taux de chômage globaux diffèrent de moins de 1 point.

Tableau 5
Structures du marché du travail dans les deux blocs

Position Bloc	pO _{TC}	pO _{TPV}	pSE	pU _{TCC}	pU _{TCP}	pU _{TP}	Total
« industrie »	84,4	4,2	1,9	3,9	4,8	0,8	100,0
« tertiaire »	70,9	12,5	7,7	2,5	5,1	1,3	100,0

La dynamique sous-jacente aux modèles

L'identification de deux modèles incite à éclaircir et enrichir l'analyse à l'aide de deux analyses en composantes principales séparées. Nous résumerons très brièvement l'analyse de l'industrie, au sein de laquelle le sous emploi ne joue qu'un rôle marginal ¹¹.

¹¹ L'analyse détaillée du bloc « Industrie » et plusieurs compléments à cet article sont disponibles à <http://www.upmf-grenoble.fr/ourip/equipe/mcomte/comteFr.html>

Le modèle à temps complet de « l'industrie » : le rôle central du chômage

Le tableau des corrélations se résume pour l'essentiel à une opposition entre l'occupation à temps complet et toutes les autres positions, qui sont médiocrement corrélées entre elles. En particulier, le sous-emploi est modestement corrélé à l'occupation à temps partiel (0,4) et pas du tout au chômage. Dans un contexte de faible développement du temps partiel volontaire (4,3%), le sous-emploi n'apparaît pas comme la conséquence d'un excès d'offre de travail dans l'activité productive principale : il est concentré dans les quelques services « à besoin de flexibilité », qui sont restés internalisés.

- s'il existe un excès sectoriel d'offre de travail sur le marché à temps complet, il apparaît sous la forme du chômage ainsi que l'atteste la corrélation inverse entre la part de l'occupation à temps complet p_{OTC} et le taux de chômage global ($R = - 0,81$; $p = 0,0001$).

Le modèle à temps partiel du tertiaire et des services

La caractéristique de ce modèle est l'ébranlement du régime à temps complet, moins par l'effet du chômage (inférieur en moyenne à celui de l'industrie), que par l'extension du temps partiel volontaire, relayée par celle du sous-emploi.

Un lien fort entre sous-emploi BIT et chômage

Par rapport à l'industrie, les corrélations sont très bonnes (94% sur le premier plan factoriel). Les trois chômages sont bien corrélés entre eux (0,9) et au sous-emploi (0,57); l'ensemble ainsi constitué est corrélé négativement avec l'occupation à temps complet (- 0,69 à - 0,94). En revanche, aucune variable n'est bien reliée à l'occupation à temps partiel « volontaire », qui constitue à elle seule le deuxième axe. La meilleure corrélation concerne p_{SE} et n'atteint que 0,33.

Le sous-emploi comme alternative au chômage

En analysant selon les mêmes principes que précédemment :

- l'occupation à temps partiel volontaire représente une part substantielle de l'emploi (12,5%) ; elle constitue un espace autonome par rapport au marché à temps complet : faible liaison avec le chômage, liaison très modérée avec l'occupation à temps complet et le sous-emploi ;
- on retrouve l'opposition entre la part de l'occupation à temps complet et le chômage ($R = - 0,69$ à $- 0,91$), mais elle s'accompagne maintenant d'une corrélation négative très forte avec la part du sous-emploi ($R = - 0,94$) ;
- la corrélation positive entre le chômage global et la part du sous-emploi est forte : ($R = 0,72$; $p = 0,002$) .

Le marché du travail est dual (temps complet/temps partiel) et il y a substituabilité du sous-emploi et du chômage, qui jouent un rôle similaire dans la gestion de l'excès d'offre à temps complet. Le sous-emploi lié à la durée du travail résulte de la dégradation du modèle à temps complet.

L'« idéal type » du modèle de sous-emploi : les services domestiques

Nous avons isolé le secteur des services domestiques, car il est l'exemple extrême d'un modèle d'emploi partiel : il ne regroupe que 2,4 % de la population active, mais 7,7 % de l'emploi à temps partiel et 10,9 % du sous-emploi lié à la durée du travail. La classe 95 de la nomenclature d'activités française comprend notamment les activités exercées par les ménages en tant qu'employeur de personnel domestique (femmes de ménage, bonnes, etc.). Elle ne comprend pas la fourniture de personnel de maison par des entreprises ni l'aide à domicile dans le cadre de l'action sociale »

Ajoutons que cette classe ne comprend pas non plus 74.7 (services de nettoyage) et diverses autres activités où la part du sous-emploi est sans doute élevée. Les écarts avec le modèle « tertiaire » sont

très importants : ils ne portent pas sur le chômage, dont le taux global est identique, mais sur le taux d'occupation à temps plein, exceptionnellement faible (30,1 % contre une moyenne de 70,9 %). L'écart est reporté sur l'occupation à temps partiel (+ 19,4 points) et le sous-emploi BIT (+ 19,5 points).

tableau 9

Les services domestiques par rapport au bloc « tertiaire »

Secteur	Position	pOTC	pOTPV	pSE	pUTCC	pUTCP	pUTP	Total
Tertiaire		70,9	12,5	7,7	2,5	5,1	1,3	100
Services domestiques (95)		30,1	31,9	27,2	2,0	5,7	3,1	100

L'organisation productive privilégie le temps partiel. L'offre de travail à temps partiel volontaire, quoique particulièrement élevée (31,9 % + 3,1%), est très inférieure à la demande. En s'appuyant sur la bonne corrélation linéaire existant dans le modèle tertiaire entre le sous-emploi et le chômage, pour une part globale de chômage de 11 %, on s'attendrait à une part de sous-emploi très inférieure, de l'ordre de 12 %. Observons également que, si on pousse jusqu'au bout de la logique duale en calculant le taux de chômage sur le marché à temps complet ($u_{TC} = U_{TC}/PA_{TC}$), il atteint le taux très élevé de 20,6 %.¹²

Les conditions d'émergence du sous-emploi

D'après les deux modèles, le développement du sous-emploi visible est soumis à deux conditions :
 - la première est fondamentale : il faut un certain degré de développement de l'emploi partiel « spontané » (plus de 5% de la population active) ;
 - au-delà de ce seuil, le sous-emploi est plus élevé, mais il n'est pas corrélé à l'emploi partiel « spontané », mais au chômage.

Tableau 11

Tableau simplifié des configurations de marché associées au sous-emploi BIT

Temps partiel	Chômage	Sous emploi BIT
Peu développé	Faible ou fort	→ Faible
Développé	Faible Fort	→ Moyen → Fort

On peut faire l'hypothèse qu'il existe deux modèles de gestion de l'excès d'offre de travail :
 - le premier, « à temps complet », regroupe l'industrie et certains services associés et ne connaît pas le sous-emploi ;
 - le second, « à temps partiel développé », concerne pour l'essentiel des activités (commerce, services) en lien direct avec les consommateurs. La distinction entre le commerce de gros (premier bloc) et le commerce de détail (second bloc) est significative à cet égard. Au sein de ce modèle, le taux de sous-emploi est très influencé par le taux de chômage. Cela suggère que l'excès d'offre très fort sur le marché à temps complet est en partie déversé sur le marché à temps partiel en excès de demande.

*

¹² Le secteur « Hôtels-restaurants » est très spécifique pour d'autres raisons : la mesure instantanée de l'enquête emploi ne permet pas de comptabiliser le sous-emploi intra-annuel (emploi sur une seule saison). Analyse disponible à l'adresse ci-dessus.

* *

Le sous-emploi lié à la durée du travail a connu un développement rapide en France au cours des années 1990, au point de représenter une proportion significative de la réserve de main-d'œuvre disponible. Pour comprendre son évolution on ne peut se contenter d'étudier l'offre de travail : il faut rompre avec l'idée qu'il s'agit d'un sous-ensemble de l'emploi à temps partiel et le réintégrer dans le fonctionnement d'ensemble du marché du travail.

L'importance des liens du sous-emploi avec le chômage et l'occupation à temps complet révèle alors qu'il s'agit d'un phénomène à la fois conjoncturel et structurel. Du point de vue conjoncturel, le sous-emploi se développe plus vite que le chômage tout en lui étant très corrélé. Les changements législatifs intervenus en 1992 et 1993, pourraient expliquer le fait que le sous-emploi se soit substitué au chômage comme modalité « d'équilibre » du marché du travail pendant la période 1994-1998. L'aspect structurel est l'apparition d'une forte demande de travail à temps partiel. Au vu de la littérature, on est tenté de l'attribuer à la restructuration de l'appareil productif ou au déclin de l'organisation taylorienne/fordiste dans laquelle la main-d'œuvre était un facteur quasi-fixe (à court terme). Une observation plus attentive montre que l'élément moteur est la demande de biens et services, lorsqu'elle connaît des fluctuations amples et erratiques sur des périodes courtes. C'est le cas desservices à destination directe des consommateurs, surtout rendus par une main-d'œuvre peu qualifiée.

La structure intra-sectorielle des marchés du travail en France révèle deux modèles d'articulation est conforme à ce modèle : elle différencie des marchés « à temps complet » et « à temps partiel » :

- dans le domaine « tertiaire-services », le sous-emploi lié à la durée du travail atteint un niveau significatif ; il est très corrélé négativement avec le taux d'occupation à temps complet et non pas, comme on aurait pu le penser, positivement avec le taux d'occupation à temps partiel. Comme il est par ailleurs assez bien corrélé positivement avec le chômage, le sous-emploi traduit une substituabilité entre les deux catégories, qui reste à analyser ;

- cette liaison n'apparaît pas dans le secteur « industriel », mais cela tient à la quasi-inexistence d'un marché du travail à temps partiel : le taux d'occupation à temps partiel, volontaire ou non, est très faible, alors même que souvent le taux de chômage est très élevé, plus que dans le tertiaire. L'industrie est caractérisée par la dominance de l'emploi à temps complet et le marché à temps partiel s'y développe peu et sans communication avec le marché à temps complet. L'absence de circulation entre les deux marchés tient largement à la différence des fonctions concernées : le chômage touche les ouvriers, tandis que les emplois à temps partiel sont des emplois de services (nettoyage, gardiennage).

Le secteur des services domestiques, dans lequel le taux de chômage est très élevé sur un marché à temps complet minoritaire, se rapproche du régime de louage de main-d'œuvre.

Ce « cas limite » souligne l'ambiguïté fondamentale du sous-emploi : d'une part, il correspond à des transformations profondes et sans doute durables de la demande de services, qui modifient par contrecoup l'équilibre temps complet/temps partiel, qui caractérisait la demande de travail ; d'autre part, il traduit un rapport de forces défavorable à certains salariés, dont le statut se rapproche de celui des indépendants s'ils sont qualifiés et de celui des journaliers s'ils ne le sont pas.

Ces conclusions rejoignent celles de l'observation longitudinale : ce n'est pas le déséquilibre du marché du travail seul qui est à l'origine du développement du sous-emploi, mais son association à des restructurations de l'organisation du travail induites par l'extension du temps partiel et la pression de la demande finale. Cela expliquerait qu'après l'intermède de substitution du sous-emploi au chômage des années 1994-1998, la reprise conjoncturelle de 1998 à 2001, a fait baisser

conjointement le chômage et le sous-emploi sans que celui-ci retombe à son niveau du début des années 1990.

Dans ce contexte, une éventuelle reprise conjoncturelle pourrait diminuer sensiblement le « réservoir » de sous-emploi disponible et contraindre les employeurs des secteurs « flexibles » à rechercher de nouvelles modalités d'optimisation quantitative de l'utilisation de la main d'œuvre.

Bibliographie

ANGELOFF T. (1999), « Des miettes d'emploi : temps partiel et pauvreté », *Travail, genre et sociétés*, n° 1, 1999.

ATKINSON, J. (1985), « Flexibility, Uncertainty and Manpower Management », *IMS Report No 89*, Brighton, Insitute of Manpower Studies.

BESSON J.L., COMTE M. (1993), « La notion de chômage en Europe : une étude méthodologique », *Revue d'Économie Politique*, juillet-août.

BIT (1992), « *Surveys of economically active population, employment, unemployment and underemployment : An ILO manual on concepts and methods* », Genève.

BIT [1994], « *Convention n° 175 sur le travail à temps partiel* », Conférence internationale du Travail, Genève.

BIT (1997), « *Sous-emploi : concept et mesure* », Réunion d'experts sur les statistiques du travail, Genève.

BIT (1998), « *Rapport sur la 16° conférence internationale des statisticiens du travail* », Genève.

BOLLE P. (1997), « Le travail à temps partiel : liberté ou piège? », *Revue Internationale du Travail*, n° 136, vol. 4.

BOSCH G. (1997), « Annual working hours : an international comparison », in BOSCH G., MEULDERS D., MICHON F., « *Le temps de travail, nouveaux enjeux, nouvelles normes, nouvelles mesures* », Dulbea, 13-36.

BOSCH G. (1999), « Le temps de travail : tendances et nouvelles problématiques », *Revue Internationale du Travail*, vol 138, n° 2, 141-162.

CETTE G. (1998), « Durée du travail, boucle prix-salaire et taux de chômage d'équilibre », *Revue de l'OFCE*, n° 64, janvier.

CETTE G. (1999), « *Le temps partiel en France, rapport au Conseil d'analyse économique* », Documentation Française.

COMTE M., BESSON J.L., ROUSSET P. (1981), « *Compter les chômeurs...* », Presses Universitaires de Lyon.

COMTE M. (1998), « L'approche du chômage par les variantes dans les comparaisons internationales : intérêt et limites », *Revue d'Économie Politique*, septembre-octobre.

COMTE M. (2000), « Le développement du sous-emploi : nouveaux enjeux », in SERVET J.M., VALLAT D., (ed), *Exclusion et liens financiers*, Economica.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (1997), «Le travail à temps partiel», Journal officiel de la République française, *Avis et rapports du Conseil économique et social*, année 1997, n° 1, 20 février.

DARES (2001), « Une croissance plus riche en emplois », *Premières informations, premières synthèses*, n° 07-2, 1-12.

FRIES A. (1999), « Les salaires depuis 1950 », *Données Sociales*, INSEE.

GALTIER B. (1999a), « Le temps partiel est-il une passerelle vers le temps plein », *Economie et Statistique*, n° 321-322, 1999, 1/2.

GALTIER B. (1999b), « Les emplois partiels : entre emplois choisis et emplois « faute de mieux », *Economie et Statistique*, n° 321-322, 1999, 57-77.

GALTIER B. et L'HORTY Y. (1999), Le temps partiel dans la perspective des 35 heures, *Document de travail du CERC*, 06.

GUEGANO Y. (1996), « Un bilan du travail à temps partiel », Ministère de l'Economie et des Finances, *Document de travail*, n° 96-1.

GUILLOT O., JANKELIOWITCH-LAVAL E. (2003), « Le passage du temps partiel au temps plein : une analyse à partir des données françaises du Panel européen de ménages », *10^e journées d'études CEREQ/LASMAS*, Caen, mai.

INSEE (1998) , « *Enquête sur l'emploi, résultats détaillés* ».

INSEE (2003), Un numéro d'Economie et Statistique consacrée à la mesure de l'emploi et du chômage, avec plusieurs articles décrivant la nouvelle procédure. *Economie et Statistique*, n° 362.

LALLEMENT M. (1999), « *Les gouvernances de l'emploi* », Desclée de Brouwer.

LALLEMENT M. (2000), « Rationalisation du temps et mutation des rapports sociaux », *La revue de la CFDT*, n° 32, juin.

MARIMBERT J. (1992), « *Situations et perspectives du travail à temps partiel* », Rapport pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

MARUANI M., MICHON F. (1998), « Les normes de la dérégulation : questions sur le travail à temps partiel », *Economies et Sociétés*, Série AB, n° 20. Mars. 125-164.

SERVET J.M., VALLAT D. (2001), « *Exclusion et liens financiers* », Ed. Economica.

THOEMMES J. (2000), « *Vers la fin du temps de travail* », PUF.

ULRICH V. (2001), « Le temps partiel subi diminue depuis 1998 », *Note de synthèse 2001-10 42-2*, Dares.

ULRICH V. (2002), « L'incidence des 35 heures sur le temps partiel », *Note de synthèse 2002-07.1*, Dares.